

**PROCES-VERBAL D'ETAT DES LIEUX  
ENTREE LOCATIVE**

L'an deux mille dix-huit, le 20 septembre,

Nous soussigné,

Bureau d'Expertises Nicolai & Associés, société à caractère civil sous forme de sprl dont les bureaux sont établis à Wavre, avenue Reine Astrid 16, ici représentée par Michaël Nicolai, Géomètre-Expert Immobilier légalement admis et assermenté près le Tribunal de Première Instance séant à Nivelles, ou tout autre représentant valablement désigné par celui-ci pour le constat des lieux,

Agissant suivant le contrat de location entre :

D'une part : Le propriétaire-bailleur, ici représenté par son régisseur (AIGLON) dont les bureaux sont situés à 1348 Louvain-la-Neuve, dénommé le "bailleur",

D'autre part : Le locataire, occupant des lieux examinés durant l'année académique, dénommé le "preneur",

A l'effet de procéder au constat d'état des lieux du point de vue locatif d'un bien non assujetti à la résidence principale dans l'immeuble sis à

**1348 LOUVAIN-LA-NEUVE  
RUE DU PERRON 03/106-108  
COMMUNAUTAIRE**

que notre requérant de première part donne en location à notre requérant de deuxième part aux termes d'un contrat de location,

afin de déterminer conformément aux articles 1730, 1731 et suivants du code civil, l'état dans lequel le preneur devra, à sa sortie d'occupation, rendre le bien loué, exception faite de ce qui aura péri ou aura été dégradé par vétusté, force majeure ou usage normal, sauf clauses contraires au bail.

Après avoir parcouru ledit immeuble et avoir pris toutes les notes nécessaires au bon accomplissement de notre mission, nous avons rédigé comme suit le résultat de nos investigations.



**Bureau d'Expertises Nicolai & Associés sprl – Géomètres expert – Experts Immobiliers assermentés**

**Bureaux:** Avenue Reine Astrid 16 à 1300 Wavre

**Tél. :** + 32 (0)10 45.75.71

Agréé I.P.G sous le n°040055 & Médiateur Fédéral  
N° entreprise TVA : BE.0469.808.612 Banque ING : BE71 3401 8125 7369

**Mail :** [info@expertsnicolai.be](mailto:info@expertsnicolai.be)  
**Internet :** [www.expertsnicolai.be](http://www.expertsnicolai.be)

### Notes liminaires relatives à la mission de l'expert :

La mission de l'expert se limite strictement à la description des lieux dans l'état où ils se trouvent le jour de sa visite. Aucun meuble ou équipement n'est déplacé par l'expert. Aucune investigation n'a été faite sous les décors. Suivant ma mission, il n'a pas été tenu compte des défauts constructives si ce n'est à simple titre informatif.

Pour autant que ces équipements existent, il n'a pas été procédé à des investigations concernant :

- l'état et le fonctionnement du réseau d'égout, le réseau électrique,
- les canalisations sanitaires et de chauffage,
- les divers appareils faisant partie de la location qui ne peuvent être appréciés qu'au cours d'une utilisation effective et intensive (four,...).

Ces équipements seront considérés comme étant en bon état ou en état normal de fonctionnement et d'utilisation si après 7 jours d'occupation des lieux, le preneur n'aura pas émis de remarque ou d'objection à leur sujet. Le locataire ou le propriétaire peut demander, dans un délai de 7 jours suivant la réception de l'état des lieux, un avenant au constat établi s'il souhaite voir préciser les points de dysfonctionnement d'équipement. Cet avenant doit être envoyé par fax, courrier recommandé, email ou déposé au bureau de l'expert, la date de la poste ou avis de réception faisant foi.

Les éléments non décrits ou zones non complétées sont présumés dans un état locatif normal ou que leur présence (ou existence) va de soi et ne constitue pas un manquement apparent. Les textes soulignés ou entourés dans le constat ci-dessous précisent le descriptif en cas de dépréciation notamment.

Suivant ou sauf éventuels accords entre parties, les interventions techniques telles que débouchages, éclairage, faites en cours d'occupation et dues à un défaut de jouissance en bon père de famille pourront être mises à charge du locataire/occupant (sauf celles dues à la vétusté). Les bons de travail remis par le service logement et dûment remplis feront preuve de l'accomplissement de ces travaux, et ce dans les règles de l'art.

Les difficultés anormales d'accès de locaux inaccessibles ou non désignés sortent des limites d'une mission normale et usuelle d'établissement d'un état des lieux descriptif. En cas d'absence du locataire au rendez-vous fixé suivant courrier de l'expert ou en cas de visites complémentaires ou de réponses écrites demandées par le locataire, celui-ci supportera le complément d'honoraires de l'expert (coût minimum 100 € htva).

Sauf remarque contraire, les équipements sont en bon état. L'amortissement repris ci-dessous correspond au degré d'usage apparent (BE = Bon état ; HS = hors-service). Les traces de dépréciation s'apparentent à tous dégâts anormaux dépréciant le support et résultant de l'occupation antérieure tels que papier collant, traces de fixations ordinaires, buddies, traces de frottement superficielles. Si existantes, les dépréciations sont, soit notées de façon manuscrite, soit soulignées ou entourées dans les constats.

Sauf remarque contraire, toutes les vitres et portes sont intactes et les lieux sont considérés comme ayant été parfaitement nettoyés avant l'entrée du locataire par le bailleur. Dans le cas contraire, le 1er nettoyage complet sera à demander au bailleur. Contractuellement, il est convenu entre les parties que les lieux seront remis parfaitement propres par le locataire pour le jour de remise de clés (état des lieux de sortie).

Les relevés des compteurs et des clés sont gérés directement par le régisseur qui en conservera les attestations éventuelles.

Le présent rapport ne s'apparente en aucun cas à une enquête de conformité aux exigences de salubrité, sécurité et habitabilité en la matière. Ce type d'enquête doit se faire séparément sur demande spécifique. Les éventuelles informations de sécurité, d'usage des équipements sont à fournir par le bailleur ou consultables auprès du Syndic de la copropriété.

Les parties reconnaissent avoir reçu toutes les informations relatives à la mission confiée. Le mode de communication est le courriel tandis que les documents sont délivrés au format PDF. Conformément aux dispositions du formulaire de consentement d'usage de ses données personnelles dont ils reconnaissent avoir pris connaissance, les parties autorisent la Spril Bureau d'expertises Nicolai & Associés à faire usage de leurs données personnelles ainsi que des photos prises pour illustrer les activités du bureau notamment sur brochure, sur internet ou de procurer des informations à sa clientèle.

## CONSTATATIONS

### NOTES GENERALES :

Sauf remarque contraire, les lieux sont remis en bon état de propreté.

Sauf remarque contraire, les plafonds sont entièrement constitués d'enduits sous peinture blanche. Les peintures sont défraîchies sur l'ensemble, présentant plusieurs microfissures constructives. Quelques taches diverses sont visibles en surface.

Sauf remarque contraire, les murs sont constitués d'enduits sous peinture blanche. Les peintures sont défraîchies voire usagées, avec de nombreuses taches, zones ternes ou projections à divers endroits.

Sauf remarque contraire, le sol est constitué d'un linoléum dans des teintes gris/beige moucheté. Il est ancien et présente des traces d'usure superficielles et griffes visibles à contre-jour. Les plinthes sont en bois brut.

Sauf remarque contraire, les menuiseries extérieures sont constituées de châssis de fenêtre en bois d'origine au bâtiment, de type double vitrage. La majeure partie des éléments sont de type oscillo-battant. Les poignées sont de type métallique thermolaqué. Les châssis sont tous pourvus d'une tringle avec voiles. Les voiles sont sans valeur particulière, usagés. Le tout fixé à l'aide de crochets vissés dans les boiseries.

Sauf remarque contraire, les tablettes de fenêtre sont en bois, laissées à l'état brut. De manière générale, elles présentent des traces d'humidité voire des gonflements à divers endroits.

Sauf remarque contraire, le système de chauffage comprend des convecteurs électriques de marque DIMPLEX, datant probablement de la construction. Celui du séjour présente des défauts de fonctionnement.

Sauf remarque contraire, l'électricité est de type encastré, avec des prises et interrupteurs de marque NIKO P20. Le tout d'allure fonctionnelle.

Sauf remarque contraire, les points lumineux sont de type spot ou TL.

Sauf remarque contraire, les menuiseries intérieures sont de type bloc-porte sous peinture à l'huile dans des teintes coquille d'œuf. Les peintures sont défraîchies et présentent des taches généralisées. Les poignées sont en aluminium brossé, généralement chancelantes. Les plaques de propreté sont assorties. Les serrures sont équipées d'une clef. Les ébrasements sont en bois brut, avec quelques taches visibles en surface.

### DESCRIPTION :

#### **SEJOUR / CUISINE :**

Plafond : conforme sur son ensemble. Un détecteur incendie en partie centrale. Un luminaire comprenant quatre foyers dont deux spots économiques, un ordinaire et un absent. Le tout fortement empoussiéré et non fonctionnel. A cet endroit, diverses projections de graisse. Côté cuisine, un TL sous coiffe. La coiffe est souillée mais intacte.

Mur côté accès : une porte d'entrée conforme aux généralités, de type RF30, avec de multiples projections de graisse, griffes et taches sur sa face extérieure. Mêmes remarques côté intérieur. La béquille présente un voile d'usure en surface. La plaque de propreté est correctement fixée. Les

ébrasements sont de type métallique sous peinture de teinte noire, avec de nombreux éclats sur les arêtes.

A droite, un interrupteur. Un parlophone probablement fonctionnel. Le reste du mur est conforme aux généralités.

Mur d'angle : pas de remarque.

Mur à droite : deux prises électriques et une prise de télédistribution avec amplificateur VOO. Le tout correctement fixé au mur.

En partie supérieure, une horloge probablement suspendue sur un crochet.

Dans la continuité à droite, **deux châssis de fenêtre** de type oscillo-battant conformes aux généralités. L'ouverture/fermeture s'effectue correctement. Poignée de gauche légèrement chancelante. Tablette conforme. Deux voiles conformes. A cet endroit, au niveau du plafond, présence de traces noires au niveau de la jonction mur/plafond.

En allège, un **radiateur** conforme aux généralités, avec quelques légers éclats sur les arêtes et des taches multiples en partie supérieure. Bouton déboîté.

Mur à droite : un **châssis de fenêtre** oscillo-battant conforme aux généralités. Tablette conforme. Voile conforme. Le reste du mur est conforme.

Mur à droite : mur identique à celui précédemment décrit.

Un **châssis de fenêtre** similaire à celui précédemment décrit. Tablette conforme. Voile conforme.

Mur à droite : séparant l'espace séjour des deux premières chambres. Mur conforme aux généralités. Plusieurs éclats sont visibles en partie supérieure ainsi que des taches diverses.

Un interrupteur. Une **porte d'accès vers la première chambre**.

Dans le prolongement à droite, une prise de courant et une prise BELGACOM. Quelques taches noires sont visibles sur les premiers cinquante centimètres. Deux trous rebouchés en parties supérieure.

A droite, une **porte d'accès vers la deuxième chambre**.

Mur à droite : comprenant une **baie vers dégagement donnant accès à la salle de bains et toilette**. Encadrement laissé à l'état brut. Hormis quelques taches, pas de dépréciation particulière. En partie supérieure, une trace noire.

Dans le prolongement à droite, mobilier de cuisine décrit ultérieurement.

La crédence de cuisine est constituée d'un carrelage fleuri, avec un interrupteur incorporé et deux prises de courant dont les plaques de finition sont brisées. Le joint faisant jonction avec le plan de travail est d'allure grossière et présente des décollements ainsi qu'un aspect jauni face à la zone de cuisson.

Mur à droite : partiellement recouvert de la crédence en carrelage côté gauche. Pour le reste, mur conforme aux généralités. Deux anciennes patères en inox correctement fixées au mur. Un interrupteur à l'extrémité droite.

Mur à droite : pas de remarque.

Sol : conforme aux généralités. Quelques légères traces de dépréciation sont visibles en surface. Traces de brûlures visibles face à la porte d'entrée ainsi qu'en partie centrale. Quelques griffes sont visibles en surface. Les plinthes sont conformes.

#### Description du mobilier de cuisine :

Il s'agit d'une cuisine constituée de deux parties, en mélaminé de teinte blanche, avec poignées en aluminium.

- En partie supérieure, à son extrémité gauche, un double portillon à régler et frottant l'un contre l'autre. A l'intérieur, deux planches de rayonnage marquées d'éclats millimétriques.
- A droite, un portillon masquant deux planches de rayonnage.
- A droite, un portillon situé au-dessus de la hotte. Une **hotte** de marque SIEMENS, avec éclairage fonctionnel et ventilation fonctionnelle. Le filtre est constitué d'un grillage métallique. La visière articulée est intacte, en verre. Signalons une fissure d'environ deux centimètres au niveau de l'articulation côté gauche.
- A droite, un portillon masquant deux planches de rayonnage.
- Un plan de travail en bois stratifié de couleur gris moucheté, avec une usure en surface ainsi que des traces de colle ou de collants côté cuisson, avec des ouvertures de joints à cet endroit. Taches de graisse et dépôts incrustés visibles.
- Un **évier double bac** en inox avec égouttoir, avec des griffes visibles en surface. Une robinetterie mélangeuse sans remarque. Quelques percussions sont visibles en surface sur l'égouttoir.
- A droite, une **taque vitrocéramique** de marque BOSCH, avec une usure visible en surface et quelques légers dépôts sur les cerclages.
- En partie inférieure, à l'extrémité gauche, une niche.
- A droite, un portillon sans remarque particulière.
- Un tiroir. Sous-jacent, un portillon masquant une planche de rayonnage.
- A droite, un **four** de marque BALAY fonctionnel. L'éclairage ne semble pas fonctionnel. Une grille et un plateau lèchefrite avec des dépôts incrustés. Dépôts de cuisson dans l'intervitrage.
- A l'extrémité gauche, un tiroir coulissant. Sous-jacent, un portillon masquant une planche de rayonnage. Traces de colle ou de brûlures à l'intérieur du tiroir.
- Une colonne comprenant un portillon supérieur masquant une planche de rayonnage. En partie centrale, un portillon masquant un espace congélateur avec une grille. En partie inférieure, un **frigo** de marque SIEMENS, dont la porte est touchée par divers éclats millimétriques en partie supérieure. Fermeture incomplète du frigo. Dans la portière, au total, quatre galeries et deux repose-œufs ainsi que deux autres galeries avec couvercle dont un manquant. Dans le compartiment proprement dit, cinq vitres intactes et une sixième située au-dessus du bac à légumes ainsi qu'un bac à légumes intact. A l'ouverture, signalons que la planche inférieure présente un gonflement et des fissures.

Les plinthes de la cuisine sont en bois stratifié de teinte blanche, avec de nombreux éclats au niveau des arêtes ainsi que des légers gonflements.

#### Description du mobilier à disposition :

- Une table de cuisine assortie au plan de travail, en bois stratifié de teinte blanche, avec une usure visible en surface et un aspect plutôt terne. Quelques légères coupures.
- Une étagère en bois sans valeur particulière, laissée à disposition des locataires.

#### **DEGAGEMENT VERS SANITAIRES :**

Plafond : conforme aux généralités. Un détecteur incendie. Un point lumineux avec coiffe souillée et ampoule fonctionnelle. Une fissure constructive est relevée.

Mur côté accès vers sanitaires : conforme. Deux interrupteurs dont un à témoin dont le témoin est hors service.

A gauche, une **porte d'accès vers la toilette**, conforme, avec quelques griffes et éclats sur le panneau intérieur. En face extérieure, des taches noires au niveau des arêtes.

A droite, une **porte d'accès vers la salle de bains**, conforme, avec une grille de ventilation en partie inférieure et une autre en partie supérieure. Quelques griffes sont visibles en surface. Quelques taches et traces digitales à proximité de la poignée de porte qui est conforme aux généralités. Une clef est présente.

Mur à droite : conforme.

Un portillon métallique masquant le **coffret divisionnaire**. Le tout est intact hormis le verrou qui est hors service.

Mur à droite : conforme.

Une **baie d'accès vers la cuisine**. Pour le reste, pas de remarque.

Mur à droite : une **porte d'accès vers la troisième chambre**.

Sol : conforme.

#### TOILETTE :

Plafond : conforme. Un luminaire avec coiffe tachée et ampoule fonctionnelle.

Murs : entièrement revêtus d'un carrelage intact et en bon état, de couleur coquille d'œuf.

Un **lave-mains** en porcelaine, avec une robinetterie mélangeuse eau froide. Le tout est fonctionnel. Pas de calcaire. Un interrupteur. Un miroir intact. Un porte-serviettes circulaire correctement fixé.

Une **cuvette de toilette** en porcelaine de teinte blanche, avec lunette correctement fixée. Abattant absent. Chasse d'eau en matière plastique de type GEBERIT, à simple bouton poussoir. Légères coulées de calcaire au niveau de la cuvette.

Un compteur d'eau dont l'index indique 504 m<sup>3</sup>. Une vanne d'arrêt maculée de peinture et bloquée. Un porte-papier toilette chancelant.

Un panneau de bois masquant une gaine technique. Certaines vis sont dévissées. Des percements sont visibles. Une grille de ventilation empoussiérée est visible en partie supérieure.

Sol : revêtu d'un carrelage format 20x20, intact mais d'aspect terne.

#### SALLE DE BAINS :

Plafond : conforme aux généralités. Des aspérités sont visibles en surface. Peinture plutôt d'aspect brillant.

Murs : identiques à ceux de la toilette, remis sous peinture. La peinture présente un écaillage généralisé dans le coin douche, avec des joints marqués par de nombreux condensats et écailllements de peinture.

Mur face à l'entrée : comprenant une baignoire en tôle émaillée amortie, avec de nombreuses taches de rouille à l'intérieur et traces de peinture. Les joints ont été décrits précédemment. Un robinet mitigeur thermostatique dont le bouton de commande est hors service. Un flexible avec un pommeau de douche. Une barre de douche correctement fixée au mur. Un support de porte-savon dont le porte-savon est hors service. Le pommeau de marque GROHE présente un voile de calcaire généralisé. Un porte-savon fixé au mur et légèrement chancelant. Pour le reste, la garniture de baignoire est revêtue d'un carrelage similaire aux murs, avec une trappe de visite. Le tout intact. Une barre de douche est présente, avec son rideau de douche d'allure neuve.

Mur à droite : pas de remarque.

Un radiateur électrique de marque DIMPLEX, relié à une prise électrique. Le tout semble fonctionnel, légèrement taché de peinture.

Mur à droite : avec une porte d'accès conforme. Une double prise maculée de peinture.

Mur à droite : similaire au précédent.

- Un point lumineux de type TL, avec coiffe intacte.
- Une goulotte masquant un câble électrique afin de commander un extracteur fortement empoussiéré mais fonctionnel.
- Un miroir maculé de peinture mais intact.
- Une tablette en verre intacte, dont les supports sont maculés de peinture.
- Une prise de courant maculée de peinture.
- Un lavabo en porcelaine de teinte blanche, avec quelques légers éclats millimétriques. Une robinetterie mélangeuse, avec bouchon et chaînette.
- Un double porte-serviettes légèrement affaissé et marqué de traces de percussions.

Sol : carrelage de teinte beige, format 20x20, dont les joints sont fortement noircis. Le tout intact.

Précisons qu'une machine à laver est présente dans cette pièce.

#### **Conseils expert pour la sortie :**

- Assurez-vous du bon fonctionnement des équipements (dont éclairage) et propreté des lieux (vitres, sols, mobiliers, prises, etc..) **pour le jour du constat de sortie** (voir obligations contractuelles et entretien en bon père de famille).

- **Conservez trace écrite** des accords / courriers établis en cours d'année entre locataire et bailleur. Munissez-vous de ces documents lors de l'état des lieux de sortie. Etablissez un avenant entre locataire et bailleur si des travaux sont exécutés après votre passage.

#### **Observations complémentaires post état des lieux :**

Nous établissons nos constats à un moment précis avec le ou les occupants ou représentant(s). Lorsque les lieux sont déjà occupés et rempli d'effets personnels, les constats de l'expert sont limités à ce qui est visibles et aux zones accessibles (plus particulièrement pour les communautaires). L'état de certains logements évoluent également et des interventions sont également en cours ou programmées par les bailleurs après notre passage comme des remplacements d'ampoules, la finalisation du nettoyage ou encore l'évacuation des encombrants dans les communautaires. Ces travaux sont généralement étalés sur plusieurs semaines après l'entrée. L'expert insiste et invite le locataire à faire part de tout point complémentaire par rapport à l'état des lieux sous 7 jours après la réception de l'état des lieux. Ces observations peuvent être transmises par mail et seront alors annexées au dossier de l'expert pour être examinées lors de la sortie locative.

**Clefs :** Voir décompte / justificatif Service Logement.

**Mode de remise de l'exemplaire de l'Etat des lieux dressé ce jour avec le Locataire :**

- Remise au locataire ou son représentant
- Remise postposée : Retrait via gestionnaire / dépôt (logement ou via site web gestionnaire)

Les relevés des éventuels index compteurs sont faits entre parties. Le locataire est informé de la nécessité de contacter son bailleur / gestionnaire pour les éventuels suivis techniques ou administratifs à faire.

Notre mission étant terminée, nous avons clos et signé le présent procès-verbal d'état des lieux locatif pour servir et valoir ce que de droit à la date ci-dessous.

Pour les parties suivant désignation dans bail

Date de clôture 02/10/2018

**Signature(s) locataire et/ou pour l'expert en charge :**



© Le présent constat, en tout ou partie, ne pourra pas être copié, publié dans aucune circulaire, déclaration d'une quelconque manière sans l'accord de l'expert quant à sa forme et les circonstances dans lesquelles il pourra paraître (sauf pour Ministères). Rappel : enregistrement bail / Etat des lieux obligatoire et non à charge de l'expert.





BUREAU DE GEOMETRES &  
**EXPERTS IMMOBILIERS**  
 Agréé et assermenté

Siège d'exploitation & Réception clients :  
 Bureau d'Expertises NICOLAÏ & ASSOCIÉS s.p.r.l.  
 Avenue Reine Astrid n°16 à B-1300 Wavre (Belgique)

Informations & Contacts : Tél. : +32 (0)10 45 10 05 \* FAX +32 (0) 10 45 20 05  
 www.expertsnicolai.be \* MAIL : info@expertsnicolai.be

**ATTESTATION DE PASSAGE EXPERT / ACCORD LOCATAIRE**

ADRESSE du bien concerné : : 1348 Louvain-la-Neuve..... *Person 3/106-108*  
 Gestionnaire / Bailleur : ..... *AGELON*  
 Le Locataire (ou son représentant) : ..... *Janssens Annon*  
 (Tél.: ..... / Mail.....)

Dont les Cordonnées ont été transmises par le bailleur suivant contrat de location,

Déclare :

- Avoir été présent lors de l'état des lieux du logement effectué par l'Expert en charge. Les éventuelles remarques du locataire ou de son représentant ont été relevées par l'expert.
- Accepter le mode de transmission des documents par PDF via le régisseur /bailleur (Le locataire pourra faire ses éventuelles observations liées à l'usage des équipements dans les 7 jours qui suivent la réception du rapport. Par défaut, les documents sont censés avoir été transmis et présumés reçus au plus tard dans le mois à dater de la présente. Si besoin, le locataire pourra en demander une nouvelle copie auprès de l'expert par mail)
- Avoir reçu toutes les informations utiles relatives à la mission de l'expert et donne son accord sur le formulaire de consentement d'usage de ses données personnelles, dont il reconnait avoir pris connaissance, et pour l'usage des photos prises par l'expert par celui-ci.

**Conseils expert pour la sortie :**

- Assurez-vous du bon fonctionnement des équipements (dont éclairage) et propreté des lieux (vitres, sols, mobiliers, prises, etc..) pour le jour du constat de sortie (voir obligations contractuelles et entretien en bon père de famille).
- Conserver trace écrite des accords / courriers établis en cours d'année entre locataire et bailleur. Munissez-vous de ces documents lors de l'état des lieux de sortie. Etablissez un avenant entre locataire et bailleur si des travaux sont exécutés après votre passage.
- Les relevés des éventuels index compteurs sont faits entre parties. Le locataire est informé de la nécessité de contacter son bailleur / gestionnaire pour les éventuels suivis techniques ou administratifs à faire.

**Travaux et observations complémentaires post état des lieux:**

Nous établissons nos constats à un moment précis avec le ou les occupants ou représentant(s). Lorsque les lieux sont déjà occupés et remplis d'effets personnels, les constats de l'expert sont limités à ce qui est accessible, visible et constatables (plus particulièrement pour les communautaires). L'état de certains logements évoluent également et des interventions sont parfois en cours ou programmées par le bailleur après notre passage (remplacements d'ampoules, la finalisation nettoyage, évacuation d'encombrants,...). Ces travaux ne sont pas vérifiés par nos soins et sont généralement étalés sur plusieurs semaines après nos constats. L'expert insiste et invite le locataire à faire part de tout point complémentaire par rapport à l'état des lieux sous 7 jours après la réception de l'état des lieux. Ces observations peuvent être transmises par mail et seront alors annexées au dossier de l'expert pour être examinées lors de la sortie locative.

**Mode de remise de l'exemplaire de l'Etat des lieux dressé ce jour avec le Locataire :**

- Remise ce jour au locataire ou son représentant
- Remise postposée : Retrait via gestionnaire / dépôt (logement ou via site web gestionnaire)

Pour accord avec observations ou réserves éventuelles:

Fait, le *20* / *9* / 2018

Le locataire

*Janssens*

SIÈGE SOCIAL  
 (sur Rendez-vous uniquement)  
 Av. Seigneurie de Walhain n°12  
 B-1300 Wavre (Belgium)

TVA : BE.0469.808.612  
 Banque ING (BIC : BBRUBEBB)  
 IBAN : BE71 3401 8125 7369

AGRÉATIONS LÉGALES  
 Médiateur Fédéral  
 I.P.G. sous le n° 040055  
 Région Wallonne 23/537p